

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire en date du 7 mars 2007

Séance du 7 mars 2007,

Le vingt huit février deux mil sept, convocation du Conseil Communautaire a été adressée individuellement à chaque délégué titulaire et suppléant pour le sept mars 2007 à 19 heures 30, date à laquelle le Conseil Communautaire s'est réuni en mairie de Saint Maximin, sous la Présidence de Monsieur Serge MACUDZINSKI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 17

Etaient présents : Messieurs MACUDZINSKI, DARSONVILLE, BLANCHARD, BEOT, BLARY, DEVOS, BEGHIN, MICHALON, PARENT, TANGUY, Madame TAQUET, Monsieur VACHER, membres titulaires, Messieurs CREPIN, DOFFEMOND, Mesdames DUBUT, SVITEK, membres suppléants.

Etaient absents représentés : Monsieur LEFEVRE par Monsieur CREPIN, Monsieur ROSIER par Madame DUBUT, Monsieur DION pouvoir à Monsieur BLARY, Monsieur VINCENT pouvoir à Monsieur MICHALON, Madame SCHMITT par Monsieur DOFFEMOND.

Secrétaire de séance : Monsieur TANGUY



Monsieur le Président ouvre la séance à 19 heures 30.

Monsieur TANGUY est désigné à l'unanimité Secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président procède à l'appel.

Le procès-verbal de la séance en date du 28 novembre 2006 est adopté à l'unanimité.

Avant de procéder à l'étude des points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Président indique que les obsèques de Madame Raymonde CARBON, Maire Honoraire de Saint Leu d'Esserent, auront lieu le jeudi 8 mars à 14h30.

Il souligne l'engagement, la générosité et le courage dont a fait preuve Madame CARBON tout au long de sa vie.

Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Président avant de proposer, au nom du Bureau Communautaire, les orientations 2007, tient à donner lecture du courrier qui a été adressé à Monsieur Thierry Breton, Ministre des Finances et dont copie a été transmise à Messieurs les Maires de Pierre Sud Oise, Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Trésorier Payeur Général, Madame le Receveur et Messieurs les Députés, relatif à la réforme de la taxe professionnelle qui aura pour conséquence de grever le budget 2007 de 159 000 €.

- 1- Collecte et traitement des déchets ménagers : harmonisation du système de collecte sur l'ensemble du territoire de Pierre Sud Oise avec notamment la mise à disposition de conteneurs destinés à la collecte des O.M. aux habitants des communes de Saint Leu d'Esserent et éventuellement Thiverny en 2007, Cramois et Rousseloy en 2008, dernières communes à ne pas être dotées.
- 2- Projet de recyclerie : projet commun aux Communautés de Communes de l'Agglomération Creilloise, du Liancourtois et de Pierre Sud Oise. Cette recyclerie permettrait le traitement des déchets d'équipement électronique et électrique (D3E). Nous entrons dans la phase active, un projet de convention avec les deux communautés de communes citées étant soumis à délibération permettant le lancement d'une étude de faisabilité.
- 3- Restauration scolaire : la 2^{ème} phase de l'étude réalisée par le cabinet CFR2C relative à l'harmonisation des 3 pôles de restauration (Saint Leu d'Esserent, Saint Maximin et Thiverny) vient d'être lancée. L'offre de restauration pourrait être élargie au portage à domicile à destination des personnes âgées et handicapées, et à l'accueil des personnes âgées aux lieux de restauration scolaire.
- 4- S.C.O.T. et P.L.H. : une étude commune aux Communautés de Communes de Pierre Sud Oise, de l'Agglomération Creilloise et de 3 villes du Liancourtois (Laigneville, Mogneville et Monchy Saint Eloi), est actuellement menée. Interrogé sur la possibilité d'élaboration commune entre ces différents interlocuteurs (communautés de communes et villes) le Préfet a donné, récemment, son accord. La loi prévoyant la création d'un Syndicat Mixte en charge de la gestion et du pilotage de tels dossiers, le Conseil Communautaire sera appelé à se prononcer formellement sur la création de cet établissement public et à approuver la proposition de statuts.
- 5- Pays : finalisation de la charte définissant les objectifs du futur pays.
- 6- Création d'une plateforme multimodale : projet commun aux Communautés de Communes de Pierre Sud Oise et de l'Agglomération Creilloise. Compte tenu du positionnement géographique de cette plateforme sur le territoire de Saint Leu d'Esserent, la Communauté de Communes devra solliciter un bureau d'études. Les deux communautés ont, concomitamment et solidairement, sollicité le subventionnement de cette étude auprès des Conseils Général et Régional.
- 7- Transport : la volonté d'élargir le périmètre actuel de la Communauté de l'Agglomération Creilloise a été relayée par le Président de celle-ci. La création d'un syndicat mixte départemental en charge des transports par le Conseil Général devrait permettre d'aider à la concrétisation de cette orientation. Une réponse des services du Département et de l'OCIDO à ce sujet est attendue.
- 8- Aménagement des bords de l'Oise : Le Conseil Général confirme sa volonté de mener à bien le projet « TransOise » dont l'objectif est, entre-autre, l'aménagement des berges de l'Oise. Bien qu'encore à l'état d'élaboration, la « TransOise » doit intégrer les projets locaux comme celui initié par Pierre Sud Oise et la Communauté de l'Agglomération Creilloise. Un travail entre les services du Conseil Général et ceux des deux communautés devant s'engager rapidement. Il n'en reste pas moins que la situation des abords de l'entreprise Praxair doit être l'une des priorités de Pierre Sud Oise en 2007.
- 9- Patrimoine de la Pierre du Sud de l'Oise : la Communauté de Communes soutient la proposition de création d'un syndicat mixte en charge de la « Maison de la pierre du Sud de l'Oise » ouvert aux collectivités et établissements publics intéressés.
- 10- Sentiers de randonnée : une réponse du Conseil Régional est attendue quant au subventionnement de la randonnée des carrières. Une convention avec la commune de Saint Vaast pour l'entretien de ce chemin de randonnée devra être signée.

Les tracés d'une randonnée reliant, via une passerelle passant l'Oise, l'abbatiale de Saint Leu et le musée de la pierre de Saint Maximin sont en cours de finalisation permettant d'envisager le dépôt, pour subventionnement, du dossier relatif à l'aménagement de cette randonnée.

- 11- Tourisme : élaboration d'une carte touristique et d'une carte de la zone commerciale. Leur édition est prévue en avril ou mai soit avant le début de la saison touristique.

Finalisation du travail sur la vente du premier produit touristique : une journée de découverte de l'abbatiale et de la base de loisirs à destination des personnes handicapées. Un autre produit autour de la « Jacquerie » en direction des scolaires est envisagé.

- 12- Culture / Loisirs : - réflexion sur le portage de livres à domicile aux personnes ne pouvant se déplacer pourra être engagée avec les services bibliothèques de Saint Leu et Saint Maximin afin d'établir un partenariat favorable à chacun.

- proposition d'organiser le festival des peintres amateurs à une date plus « propice ».

- l'organisation d'une exposition des peintres professionnels, compte tenu de l'ampleur de la manifestation, sera étudiée plus précisément cette année.

- proposition d'organiser un concert gratuitement. Le Concert de l'Orchestre Universitaire de Picardie pourrait avoir lieu le 5 ou 12 mai.

- organisation de la deuxième édition de « Sport et Patrimoine » dont le programme est en cours de finalisation.

- 13- Patrimoine : - la Communauté de Communes pourrait prendre la compétence «maîtrise d'ouvrage pour la préservation des monuments patrimoniaux» et créer un poste de technicien en charge de l'élaboration et du suivi des dossiers liés à cette compétence.

- proposition d'adhésion à la fondation du patrimoine (500 € /an).

- 14- Maison de retraite communautaire : projet commun avec la ville de Montataire : 40 lits seraient réservés aux habitants de Pierre Sud Oise sur la commune de Saint Maximin. Attente d'une réponse officielle du Conseil Général.

- 15- Zone d'activité intercommunautaire : proposition de présentation du projet au cours du 1^{er} semestre 2007.

- 16- Communication : - mise en ligne du site internet
- édition de 3 bulletins/an au lieu de 2

- 17- Petite enfance : étude du projet de création d'une crèche publique/privée sur la zone commerciale de Saint Maximin. Des contacts se doivent d'être pris avec la C.A.F.

- 18- Etats généraux des Aînés : forum organisé le 23 mars.

- 19- Fiscalité : démarche 2006 réitérée en 2007 : baisse progressive de la TeOM et récupération du produit de celle-ci par une augmentation de la taxe professionnelle. Il est à noter que la réforme de la TP entraîne, en l'état des informations obtenues, l'obligation pour la Communauté de Communes de reverser 159.000 € aux entreprises au titre de la compensation relative au plafond de la valeur ajoutée. Selon cette réforme, si une collectivité procède à une augmentation de ses impôts supérieure à un certain plafond (3,5% de la valeur ajoutée des entreprises), elle se doit de rembourser le « trop perçu » à certaines d'entre-elles dont la liste n'est pas communicable, y compris aux percepteurs.

Monsieur DOFFEMOND tient à indiquer que l'ensemble des orientations proposées constituent un projet ambitieux.

Il précise qu'il est important de rester prudent quant à la création d'emploi et au coût que cela entraîne pour la collectivité même si la zone d'activité intercommunautaire devrait générer des ressources nouvelles.

Il souhaite que le projet de portage de livres ne soit pas préjudiciable aux services culturels (bibliothèques, médiathèques) mis en place dans certaines communes.

Enfin, en ce qui concerne la fiscalité et plus particulièrement la réforme de la taxe professionnelle, il regrette que les collectivités qui travaillent à l'ouverture de nouveaux services en direction de la population soient pénalisées. Il rappelle que les taux de taxe professionnelle parfois élevés ne dissuadent pas les entreprises de s'implanter.

Monsieur le Président rappelle que les projets de la Communauté de Communes se réaliseront au rythme de ses possibilités financières conformément à la ligne de conduite que s'est fixé le Conseil Communautaire à savoir limiter la hausse des impôts.

Monsieur BEOT indique que les communes ont de plus en plus de mal à obtenir des subventions qui sont dorénavant plus facilement accordées aux communautés de communes. La question de la compétence est ainsi toujours abordée lors du dépôt des demandes de subvention.

Madame TAQUET propose que les projets du débat d'orientations budgétaires soient regroupés en deux catégories, ceux en rapport direct avec les compétences de la Communauté de Communes et ceux relevant de la coopération intercommunale.

Monsieur BLANCHARD souhaite que la Communauté de Communes avance prudemment sur les transferts de compétences et notamment en ce qui concerne le patrimoine.

Sur ce point, il propose que la Communauté de Communes ne s'engage sans une étude préalable particulièrement sur l'impact financier d'un tel transfert de compétence.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'un projet de prise de compétence sur la maîtrise d'ouvrage de préservation des monuments patrimoniaux et précise que l'OCIDO a été contacté afin de recueillir le maximum d'informations sur ce transfert de compétence.

Il rappelle qu'après la décision du Conseil Communautaire chaque commune sera appelée à se prononcer sur cet éventuel transfert de compétence qui ne pourra être effectif sans leur approbation.

Monsieur CREPIN indique que la commune de Saint Vaast lès Mello ne pourra seule assumer et assurer la restauration de son église et son suivi.

Monsieur le Président indique que le recrutement d'un technicien permettrait d'aider les communes en ce sens.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces orientations.

Comme suite à la remarque de Madame TAQUET, les questions abordées dans le débat d'orientations budgétaires sont réparties comme suit :

- a- questions découlant des compétences de la Communauté de Communes : 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 16 et 19.

La question n°13 relative au patrimoine dépendra de la décision du Conseil Communautaire.

- b- Questions entrant dans le champ de la coopération intercommunale : 3, 12, 17 et 18.

La question n°14 n'entraîne pas de prise de compétence mais fait par principe de Pierre Sud Oise l'interlocuteur du Conseil Général.

Compte Administratif 2006 et Compte de Gestion 2006

Monsieur le Président indique les résultats du Compte Administratif 2006 soit pour la section de fonctionnement un excédent de 233 644,52 € et pour la section d'investissement un solde d'exécution de 97 462,52 € d'où un résultat de clôture 2006 de 331 107,04 €.

Il souligne enfin la concordance des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par Madame le Receveur Municipal.

Monsieur DOFFEMOND remarque l'importance des fonds consacrés aux prestations de services même si ceux-ci sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit pour l'essentiel du coût de traitement et de collecte des déchets ménagers et précise que la différence entre réalisations et prévisions est due à une amélioration du tri des déchets ménagers. En effet, la collecte sélective en porte à porte mise en place sur l'ensemble des communes et la collecte séparée des déchets verts a permis de minimiser les coûts de traitement et ce malgré l'augmentation de ces derniers.

Monsieur DOFFEMOND remarque que les dépenses consacrées au transport ont également été moins importantes que prévues.

Monsieur le Président indique que les estimations pour le transport des enfants vers la cantine avaient été faites sur la base des tarifs appliqués pour le transport des enfants vers les centres aérés l'été or ceux-ci se sont avérés extrêmement inférieurs.

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Crépin, doyen d'âge, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2006 et n'émet aucune remarque sur le Compte de Gestion.

Affectation des résultats

Monsieur le Président propose que les résultats constatés au Compte Administratif soient affectés au Budget Primitif 2007.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter au financement de la section de fonctionnement la somme de 233 644,52 € et au financement de la section d'investissement la somme de 97 462,52 €.

Monsieur BEGHIN quitte la séance et est représenté par Madame SVITEK.

Vote des 25% d'investissement

Monsieur le Président indique que le Conseil Communautaire à la possibilité, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités, de permettre au Président de mandater des dépenses d'investissement et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2006, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Des dépenses d'investissement d'un montant total de 1 255,79 €, soit inférieures au seuil autorisé, correspondant à l'achat de conteneurs pour la collecte sélective et de mobilier, étant à mandater il est proposé que le Conseil Communautaire autorise le Président à procéder à leur règlement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Approbation des statuts du syndicat mixte de la « Maison de la pierre du sud de l'Oise »

Monsieur le Président indique que la Maison de la pierre de Saint Maximin ainsi que la parc attenante, les carrières de Saint Vaast lès Mello et la carrière de Maysel pourraient être le point de départ du projet touristique à mettre en place sur le territoire de Pierre Sud Oise.

Monsieur le Président donne lecture des statuts.

Monsieur DOFFEMOND remarque que ce syndicat appellera une participation financière de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'un projet intéressant plusieurs collectivités territoriales et précise que l'avancement du projet se fera au rythme des moyens financiers du syndicat. Il précise enfin que la création de ce syndicat permettra de solliciter des subventions européennes ce qui ne peut être envisagé en l'état actuel.

Monsieur Crépin indique que pour attirer les touristes sur le territoire de Pierre de Sud Oise il y a obligation de créer des produits touristiques.

Le Conseil Communautaire se prononce favorablement à la création du syndicat mixte de la « Maison de la pierre du sud de l'Oise » et adopte à l'unanimité les statuts.

Désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein du Comité Syndical de la « Maison de la pierre du sud de l'Oise »

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Messieurs DEVOS, MACUDZINSKI, BEOT, TAQUET, CREPIN membres titulaires et Messieurs DOFFEMOND, DELAHAYE, TANGUY, BLARY et DARSONVILLE membres suppléants afin de représenter la Communauté de Communes au sein du Comité Syndical de la « Maison de la pierre du sud de l'Oise ».

Recyclerie : convention entre la Communauté de l'Agglomération Creilloise, de la vallée Dorée et Pierre Sud Oise

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention fixant les conditions techniques, administratives et financières de la participation de chaque collectivité à l'étude de faisabilité d'une recyclerie qui permettrait le traitement des déchets d'équipement électronique et électrique (D3E).

Monsieur PARENT quitte la séance.

Plateforme multimodale

Monsieur le Président indique qu'afin de valoriser au mieux les équipements et les potentialités existants en matière de transports tels la gare de Creil qui dispose d'un centre de tri important situé en bordure de l'Oise ou le projet de liaison fluviale à grand gabarit Seine-Nord qui permettra de relier la Picardie au Nord et au Bénélux, il est proposé une étude qui permettra :

- d'identifier l'étendue des besoins de transport ferroviaire et fluvial de marchandises du Grand Bassin Creillois
- d'en définir les modalités possibles d'organisation et d'accessibilités dans le respect d'une politique de développement durable du territoire.

Le coût de cette étude de faisabilité de création d'une plateforme multimodale sur le territoire de Saint Leu d'Esserent est estimée à 65 780 € T.T.C. et pourrait être subventionnée à 30% par le Conseil Général et à 40% par le Conseil Régional sur le montant H.T., les 30% restants seraient financés à part égale entre la Communauté de l'Agglomération Creilloise et Pierre Sud Oise.

Monsieur BLANCHARD souhaite que les dirigeants d'EDF, intéressés par ce projet, soit associés à cette étude.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter un bureau d'études en charge d'un diagnostic sur la faisabilité de la plateforme multimodale et ce selon la procédure adaptée au regard du montant estimé de cette étude et à signer la convention définissant les modalités de financement de celle-ci.

✚ Cave Banvin : convention entre la Communauté de Communes et la commune de Saint Leu d'Esserent

Monsieur le Président indique que dans le cadre de la compétence tourisme, il est envisageable afin de mettre en valeur la Cave Banvin, autrefois occupée par l'Office de Tourisme, de signer une convention avec la ville de Saint Leu pour la gestion de celle-ci dans le cadre d'une utilisation touristique par l'Office de Tourisme.

Ainsi, l'Office de Tourisme aurait pour missions :

- de mettre en valeur le site
- d'accueillir les visiteurs
- d'organiser des visites
- de tenir des expositions temporaires
- de proposer des produits en relations directes avec l'ensemble architectural dont elle fait partie ainsi que de son histoire locale.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec Monsieur le Maire de Saint Leu d'Esserent pour une gestion de la Cave Banvin par la Communauté de Communes dans le cadre d'une utilisation touristique par l'Office de Tourisme.

✚ Randonnée des carrières : convention pour l'entretien du sentier de randonnée entre Pierre Sud Oise et la commune de Saint Vaast lès Mello

Monsieur le Président rappelle que si la Communauté de Communes s'est engagée à prendre en charge l'aménagement de la randonnée des carrières, la commune de Saint Vaast s'est, quant à elle, engagée à entretenir les chemins et les équipements. Aussi, il convient de passer une convention avec la ville de Saint Vaast afin de définir ces engagements.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à l'entretien de la randonnée des carrières avec Monsieur le Maire de Saint Vaast lès Mello.

✚ Demande de classement ** de l'Office de Tourisme

Monsieur le Président indique que le classement ** de l'Office de Tourisme lui permettra d'utiliser la signalétique propre aux offices de tourisme et syndicats d'initiative, d'appartenir au réseau des offices et d'accéder aux services de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives (UDOTSI) et de la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives.

De plus, ce classement garantit un service public d'accueil et d'information de qualité, accessible à tous et proposant des prestations homogènes sur l'ensemble du territoire national.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le classement ** de l'Office de Tourisme et à signer tout document relatif à cette demande.

Suite à la présentation des orientations budgétaires 2007 et au débat qui a suivi les points relatifs à la compétence patrimoine et la création de poste correspondante sont retirés de l'ordre du jour.

Monsieur le Président propose que soient examinés les devis relatifs à l'achat de conteneurs destinés à la collecte des déchets ménagers et à la réfection des murs de clôture de la maison communautaire.

Suite à l'accord unanime du Conseil Communautaire ces deux points sont ajoutés à l'ordre du jour.

Pour l'achat de conteneurs, les devis reçus présentent les offres de prix suivantes :

Beauvais Diffusion : 53 943,79 €

CITEC : 62 257,78 €

Plastic Omnium : 73 135,40 €

Pour la rénovation des murs de clôture, les montants des devis sont les suivants :

SARL Teixeira : 11 414,62 €

Entreprise Ferreira Soares : 10 823,80 €

M.F. Thomas : 23 716,68 €

Après étude de ces devis le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises les moins-disantes.

Informations

Monsieur le Président indique que suite à la réunion de préparation du 1^{er} Forum des Aînés du 1^{er} mars dernier, 4 thèmes ont été retenus : vie quotidienne, loisirs et culture, sécurité et prévention, santé. Chaque thème fera l'objet d'une brève présentation par l'un des élus des communes de Pierre Sud Oise suivie d'un débat d'une $\frac{1}{2}$ heure environ où les participants pourront faire part de leur expérience et de leurs attentes.

A l'issue de cette réunion il a été proposé que ces thèmes soient présentés par Madame Doffemond-Bouwyn pour la vie quotidienne, Monsieur Macudzinski pour les loisirs et la culture, Monsieur Darsonville pour la sécurité et la prévention.

Monsieur le Président propose que l'un des membres du Conseil Communautaire intervienne sur le thème de la santé.

Monsieur DOFFEMOND propose de présenter ce thème.

Monsieur CREPIN propose que les Sauveteurs de l'Oise soient conviés à ce forum. Il pourrait, en effet, être proposé d'organiser des cours de premiers secours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.

Le Président,
Serge MACUDZINSKI

Le Secrétaire,
Frédéric TANGUY